

*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Le directeur du cabinet

Paris, le 12 NOV. 2015

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez attiré l'attention de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur votre demande relative à la revalorisation de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) pour les professeurs des écoles.

Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été prises en faveur du rapprochement des niveaux de rémunération, de la reconnaissance des missions et des perspectives de carrière entre les enseignants du premier et du second degré. L'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) a été créée afin de reconnaître les missions qu'accomplissent les professeurs des écoles en matière de suivi des élèves et de lien avec les familles. En outre, le taux de promouvables pour la hors classe a été augmenté progressivement de 2 % à 4,5% afin de se rapprocher du taux appliqué aux enseignants du second degré. Enfin, dans le cadre des conclusions des groupes de travail métiers, la création d'un grade d'accès fonctionnel, qui pourrait être accessible aux enseignants qui exercent des fonctions en éducation prioritaire, de directeur d'école et de conseillers pédagogiques du premier degré participera également de cette logique de convergence.

Dans cette continuité et dans le cadre de l'enveloppe catégorielle triennale 2015-2017, la ministre a eu l'occasion d'exprimer sa volonté de poursuivre le rapprochement du montant de l'ISAE de celui de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) dans le second degré.

.../...

Monsieur Sébastien SIHR
Secrétaire général du
SNUipp-FSU
128 Boulevard Auguste Blanqui
75013 PARIS

BDC/2015016936/SC/NP

V/L du 01/10/2015/

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite ainsi poursuivre la revalorisation des carrières des professeurs des écoles, et notamment l'évolution de leur régime indemnitaire, en lien avec la mise en œuvre du projet d'accord des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR). La revalorisation de l'ISAE devra notamment s'envisager dans ce cadre, dans la mesure où l'ISAE, au même titre que l'ISOE, devrait faire partie des indemnités d'enseignants transformées à l'occasion des revalorisations indiciaires programmées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bel cordons,



Bernard LEJEUNE